

Aperçu de l'histoire de Coutances au 18^e siècle

Dans ce texte, je n'aborderai que quelques thèmes de l'histoire de Coutances au 18^e siècle. J'ai principalement utilisé deux sources des archives municipales : les délibérations de la municipalité et les registres du greffe de police du siège présidial. Je me suis beaucoup appuyée aussi sur le livre de Georges Mortain « les bourgeois de Coutances à l'hôtel de ville » publié à Coutances en 1933, car ce livre s'appuie sur l'étude systématique des archives municipales dont il en a étudié une grande partie.

Au 18^e siècle, Coutances reste encore fortement marquée par le Moyen-Age. Certes, elle a pu s'étendre hors de ses murailles après la chute de celles-ci à la fin du 15^e siècle, mais elle reste fortement tassée autour de sa cathédrale. Cette enceinte reste encore visible dans le tracé des rues.

Au 17^e siècle, sur le versant Est de la ville, se sont installés des couvents religieux liés à la Contre-réforme (ou Réforme catholique) : les Capucins en 1616, l'abbaye Bénédictine Notre-Dame des Anges fondée en 1632, devenue une abbaye en 1660, le séminaire des Eudistes en 1650. La noblesse et la bourgeoisie se sont faits construire leurs hôtels particuliers à l'ouest de la ville.

La cathédrale est entourée de tout côté, il y a juste une toute petite place devant et comme c'est souvent le cas au Moyen-Age, il n'y avait pas de recul devant la façade, pas plus qu'à l'arrière car le chevet était englobé dans le jardin du palais épiscopal.

Tout autour de la cathédrale, sauf à l'Est, se trouvaient les maisons des chanoines.

Il n'y a pas de place publique sauf les très petites places du marché à chaux et du marché à sel.

Les habitations sont couvertes en chaume et en ardoises pour les couvents et les bâtiments publics. Elles sont peu solides et peu confortables.

En 1782, suite à un arrêt qui reprend un règlement rendu en 1765, la municipalité de Coutances fait un long rapport sur l'impossibilité à Coutances de remplacer toutes les toitures en paille de la ville et des faubourgs par des toitures en ardoises, car à cause de la guerre il est impossible d'importer des ardoises de Chateaulin. Ce rapport nous permet d'appréhender l'aspect de la ville à cette époque¹.

Le maire nous explique que : « *l'intérieur de la ville consiste en ce qu'elle était avant la destruction des murs qui la formaient, elle s'étendait depuis la porte St Dominique jusqu'à la rue aux chevaux au-dessous de l'église St Pierre, toute cette étendue en long en large ne contient presque aucune maison qui ne soit couverte en ardoise. La ville s'est accrue hors cette enceinte et elle contient plusieurs rues, celles des Cohues, St Nicolas, de St Pierre, du Pilory, des Jacobins, Basse-Rue et des Capucins, les maisons de ces rues sont en la plupart couvertes en ardoise, il y en a quelques-unes particulièrement vers les extrémités desdites rues qui sont couvertes en paille. Nous ne connaissons aucunes maisons bâties de neuf qu'on ait couverte en paille. Nous ne parlons point des maisons des faubourgs du Pont de Souilles, des Teintures, du Moulin à Tan, des Piliers, de la Verjusière, de la Croix-Quillard et de Guerny, ces faubourgs séparés de la ville par de longs et larges espaces de terrains sur lesquels il n'y a point de maisons seraient brûlés en entier que les maisons de l'intérieur de la ville n'en souffrirait aucun*

¹ID 17, registre des délibérations du conseil municipal, p 58.

dommage ». Ensuite le maire parle de la solidité des maisons, qui suppose qu'elles n'étaient pas toutes en pierre mais plutôt en terre et bois et que Coutances avait encore l'aspect d'une ville du Moyen-Age. « *La ville qui anciennement ne contenait qu'une très petite étendue fermée de murs s'est accrue insensiblement après le rasement des murs et même par la jonction aux maisons de la ville de quelques maisons qui étaient aux entrées. Les maisons qui étaient au-dehors de la ville et celles des faubourgs avaient été mal bâties par des artisans sans fortune, elles ont dû tomber en ruine et être rebâties en la plus grande partie par de pareils artisans. Il y en a cependant quelques-unes tant aux extrémités de la ville qu'aux faubourgs qui ont été bâties plus solidement et qui ont été couvertes en ardoises parce qu'elles ont été bâties par des habitants riches, c'est ce qu'on voit en différents endroits et plus communément aux rues attenantes à l'ancienne enceinte². De toutes les maisons couvertes en paille aux extrémités de la ville et dans les faubourgs, il n'y en a pas le quart assez solide pour porter une couverture en ardoise et il n'y a pas une de toutes celles couvertes en paille dont la charpente puisse servir à une couverture en ardoise ce qui fait que si les habitants étaient forcés de couvrir leurs maisons en ardoises incontinent la plus grande partie serait obligée de les rebâtir dans les fondements, les autres qui auraient des maisons un peu solides seraient obligés de faire des charpentes neuves, peut-on penser que des habitants la plupart simples artisans déjà épuisés par des taxes multipliées sous différents noms et par le logement des troupes, soient en état de fournir à ces dépenses.* »

Voici un autre aperçu de l'aspect de la ville à cette époque, nous le trouvons dans les registres de la police du siège-présidial en 1734³ : Le lieutenant général de police est obligé de rappeler les règlements de police c'est-à-dire de voirie, car ceux-ci ne sont pas respectés : « *quoique il ait été ordonné par plusieurs règlements de balayer ou faire balayer tous les matins et de faire tenir nette les rues de cette ville, elles se trouvent tout aussitôt remplies d'ordures tant par les eaux, saletés et matières qui sont jetées tant de jour que de nuit faute de latrines dans chaque maison et occupée par quantité de pierres, graviers, tronches de bois, tuiles, fumiers, balayures de caves, jardins et immondices de puits dont les bourgeois, charpentiers, maçons et couvreur remplissent les rues et bouchent le passage public les y laissant un temps considérable contre la prohibition portée par les règlements et que la négligence qui se rencontrent dans la plupart des bourgeois et habitants de cette ville de faire nettoyer les cheminées de leurs maisons occasionne des accidents si considérables et si fréquents qu'on s'est trouvé quantité de fois exposé à un incendie général.* »

Bref Coutances apparaît comme une ville sale, encombrée, vétuste dont les maisons menacent ruines à chaque instant.

La population

Coutances, au 18^e siècle, possède entre 6000 habitants pour la population bourgeoise, c'est à dire agglomérée et 8000 habitants avec les deux villages réunis, c'est à dire les deux paroisses entières de St Nicolas et de St Pierre. Les chiffres restent très imprécis suivant les sources⁴ : en 1764, l'intendant de Caen dénombre 8674 habitants pour les deux paroisses, en 1774 on compte que 7317 habitants pour les 2 paroisses, et en 1793 7922 habitants.

L'évolution démographique (naissances, mariages, décès) nous donne le graphique suivant. Nous y trouvons de nombreux pics de mortalité. En comparant avec l'évolution du prix du

²C'est à dire les hôtels particuliers des rues Saint-Nicolas, Palais de Justice ou Quesnel-Morinière actuelles.

³Plumitif du greffe de police du siège-présidial de Coutances, règlement de police du 28 septembre 1734.

⁴Emile Bridrey, cahiers de doléances du bailliage de Cotentin pour les Etats Généraux de 1789, tome premier page 88-89, Paris 1907.

grain⁵, nous voyons que la population reste très fragile face à l'augmentation des prix. La crise de 1720 fut la plus violente à Coutances durant cette période.

La cherté des prix entraîna la disette et la maladie et donc la mortalité. Ce fut une des dernières crises de subsistance de ce siècle. La hausse des prix tout au long du siècle n'entraîna plus de forte mortalité.

La pauvreté et l'hôpital général⁶

La cherté des prix ne fit qu'aggraver la pauvreté en ville. Coutances abritait depuis le moyen-âge un hôtel-Dieu qui accueillait les pauvres malades. Il existait au 17^e siècle un bureau des pauvres au sein de l'hôtel-Dieu et suite à l'ordonnance de Louis XIV en 1662 instaurant un hôpital général « *pour y enfermer les pauvres valides et les appliquer à des ouvrages de manufacture* », le bureau des pauvres se fondit alors dans le nouvel hôpital général qui s'installa au sein de l'hôtel-Dieu. Mais très vite il se trouva à l'étroit. Mgr Loménie de Brienne, avec les autorités et les habitants de la ville, entreprit de bâtir un nouvel établissement en face de l'hôtel-Dieu. La première pierre fut posée en 1707. On construisit, en plus des bâtiments principaux, des bâtiments pour les manufactures et les ateliers. La construction dura jusqu'au moins 1719, où cette année-là Mgr Loménie de Brienne reçut enfin les lettres patentes du Roi en faveur de l'hôpital général. C'est en quelque sorte le règlement officiel de l'établissement. Dans l'hôpital général de Coutances, comme partout ailleurs on trouvait les pauvres valides et les enfants trouvés. Il était administré par une commission émanant de la municipalité présidée par l'évêque et composée des principaux personnages ecclésiastiques et laïcs de la cité. Le soin des malades était confié aux sœurs Augustines.

Un état des recettes et des dépenses pour l'année 1720⁷, nous permet de comprendre le fonctionnement de l'hôpital et les conséquences de la crise de 1719. La hausse du prix du blé a entraîné une augmentation considérable des dépenses et l'hôpital a dépensé en 4 mois, de septembre 1719 à janvier 1720, tous les revenus d'une année. Il est obligé de demander l'aumône et faire appel à la générosité publique « *chacun sent en soi-même l'obligation que l'année fâcheuse dans laquelle on est, lui impose de faire l'aumône à une infinité de pauvres malheureux qui ne peuvent subsister* ». L'hôpital général, outre les pauvres enfermés, distribue du pain aux pauvres de la ville. Ses revenus consistent en rentes, quelques terres louées, d'une partie des revenus de l'hôtel-Dieu et de dons de l'évêque et du chapitre. « *On tire aussi quelques profits des manufactures de dentelles et autres ouvrages qui se fabriquent dans la maison tant pour l'usage nécessaire d'icelle que pour le dehors. On a établi une manufacture de draps dans l'hôpital mais qui ne rapporte pas encore.* »

Les dépenses consistent en gages pour le maître drapier, au deux compagnons et à 3 fileuses de laine, aux « 2 archers des pauvres » pour chasser les mendiants et qui aident à l'hôpital à boulangier le pain et en dépense en viande, poisson, œufs et lait pour les sœurs, les infirmes, les pauvres et les ouvriers. « *En 1718, il y avait près de 100 pauvres renfermés. A présent il y a 200 pauvres des 2 sexes renfermés dans la maison tant hommes que femmes, filles et enfants sains et malades qu'il faut nourrir et entretenir, une partie de ces pauvres sont infirmes et grabataires, les autres font quelques peu d'ouvrages, les uns travaillent à la dentelle, les autres à faire des bas, à filer du fil et de la laine, on apprend aux autres à faire de la toile. C'est autant pour leur*

⁵ Deschamps-Vadeville, *tableaux des appréciés des différentes denrées vendues au marché de Coutances de 1700 à 1778*, in Mémoires de la société académique du Cotentin, tome 2, p 225.

⁶ Archives municipales de Coutances, sous-série 3Q : hôpital de Coutances. Constant Dussaussey, mémoire sur les hospices de Coutances, AAN tome 11, congrès de Coutances 1844 p 366-386.

⁷ Archives municipales de Coutances, 3Q 5.

apprendre à travailler et ne pas les accoutumer à l'oisiveté que par rapport au profit qu'on en tire. On leur donne de la viande deux fois par semaine et du linge blanc tous les dimanches.

On donne tous les jours de la soupe et du pain à toutes les jeunes filles des pauvres bourgeois qu'ils veulent envoyer à la petite manufacture pour y apprendre à coudre et à travailler, le soir elles retournent chez leurs parents. Il en vient ordinairement 25 à 26 tous les jours.

Lorsqu'on se proposa d'empêcher la mendicité par les rues, on fut obligé non seulement de recevoir dans l'hôpital un grand nombre de pauvres, mais encore de pourvoir aux besoins de quantité d'autres pauvres qui pouvant faire encore quelque travail n'avaient besoin que de quelque secours dans leur maison pour les aider à subsister ou soutenir une famille trop nombreuse, on augmenta les donations qu'on faisait déjà en pain et en argent au dehors, et on distribue tous les vendredis 800 livres de pain. »

En 1769, Mgr Talaru de Chalmazel créa une maison pour recueillir les enfants trouvés et orphelins. Elle se situait en dehors de l'hôtel-Dieu au carrefour de la Planche Maurice. C'est l'hôpital de la Madeleine. Il désengorgeait un peu l'hôpital général qui jusque-là accueillait les enfants trouvés. La Madeleine était administrée par les sœurs grises ou sœurs de la charité de St Vincent de Paul. Les enfants étaient recueillis jusqu'à l'âge de 7 ans, après ils étaient envoyés à l'hôpital général.

Les corporations et les métiers

Les métiers, depuis le Moyen-âge, sont regroupés en corporations c'est à dire en groupement organisé en vue de réglementer une profession dans le cadre de l'exercice d'un métier commun. En 1717⁸, il y avait 26 corporations : barbiers-perruquiers, bâtiers-bourreliers, bouchers, boulangers, carreleurs, chandeliers, charpentiers, chapeliers, chirurgiens, cordonniers, couvreurs, cuisiniers, drapiers, épiciers, maçons, maréchaux, mégissiers, menuisiers, orfèvres, parcheminiers, selliers, serruriers, tailleurs d'habits, tanneurs, teinturiers et tisserands.

En 1779, elles sont toujours au nombre de 26⁹.

La grande industrie coutançaise sous l'Ancien Régime est celle de la toile¹⁰.

Cette industrie avait supplanté celle du drap de laine. A la fin du 16^e siècle, avec les guerres de la Ligue, l'industrie du drap de Coutances, si renommée au Moyen-Age, a presque totalement disparue. L'industrie de la toile en lin, chanvre et étoupe a pris le relais, elle était aussi très renommée et faisait la fortune de la ville au 17^e siècle. Les tisserands étaient nombreux en ville et à la campagne. Le commerce se faisait par le port de Saint-Malo pour l'Espagne, les Indes, l'Angleterre etc. Les premiers statuts des corporations du textile remontent au 14^e siècle. La moitié des terres de l'élection de Coutances était cultivée en lin. Le marché de la toile à Coutances était important et il y avait une halle à toile au nord des jardins de l'enclos canonial dans les fossés (rue d'Harcourt aujourd'hui) Cette halle datait d'avant 1608. Mais le 18^e siècle marque le déclin de cette industrie textile qui était la seule industrie de la ville et faisait vivre beaucoup de familles.

⁸ Délibération du conseil municipale du 4 novembre 1717.

⁹ Georges Mortain, les bourgeois de Coutances à l'hôtel de ville, leurs marchés, leurs foires, leurs halles, leurs impôts et leurs charges militaire, Coutances 1933, p 84.

¹⁰ Voir Georges Mortain, opus cite p 97, archives municipales de Coutances sous-série 2F et AAN 1885, mémoire de M. Lemare p 86.

En 1673, les marchands se plaignent, à l'intendant de Caen Chamillard, de la malfaçon des toiles faites par les tisserands, ce qui ruine la réputation de la toile dite « Coutances » et la prospérité de ce commerce. Ils demandent une sévérité plus grande de l'auteur royal qui certifie les toiles par une marque. La toile dite « Coutances » était spécifique. Chamillard rappelle ainsi les règles de la fabrique des toiles : la toile faisait « *une hauteur de trois quarts et demie remplie d'un fil égal et forte au pied comme à la tête sans chaux ni craies pour la blanchir* ».

Pour de nombreux fabricants, le marché de Coutances, avec le contrôle royal exercé par le droit d'aunage, de coutume et les droits du tarif (perception de la taille par une taxe sur les marchandises à l'entrée de la ville) qui frappait le fil puis les toiles finies, étaient trop contraignants. Alors des marchés ruraux se créèrent. Dès la fin du 17^e siècle, le marché de la toile de Coutances fut transféré à Cerisy, Marigny et enfin à Canisy. Après cette date l'industrie de la toile déclina fortement. L'industrie textile perdura à Coutances avec le développement de la fabrique des coutils (tissu croisé et très serré en fil de lin ou de coton). On fabriquait aussi des serviettes, des basins (chaîne fil trame coton) doubliers, mousselines et droguets (espèce de serge en laine et fil).

Voici ici quelques exemples des marques destinées à marquer les toiles de différentes espèces fabriquées à Coutances que l'on venait déposer au greffe de police.

« 22 mars 1742 devant Monsieur Mariette lieutenant général de police, se sont présentés Jean Leterreur, Pierre Lemosquet, Pierre Hébert et Charles Perrée tous maîtres jurés et garde du métier de tisserands et le dit Charles Perrée garde d'une des clefs du coffre des marques. Lesquels en exécution de l'article deux cents vingt-huit du règlement de 1740 nous ont représenté quatre marques destinées pour marquer les toiles des différentes espèces de fils unis et ouvrés qui seront fabriqués pendant le cours de la présente année en ce bailliage. Sur la première desquelles marques est autour : toile de lin visite de Coutances ; en chiffre : mil sept cent quarante et au milieu marque ou empreinte sont les armes de la ville. La seconde toile de chanvre visite de Coutances et en chiffre 1742 avec les mêmes armes. Sur la troisième est également inscrit toile d'étope visite de Coutances 1742 avec les armes ci-dessus. La quatrième destinée pour marquer les coutils autour de laquelle est écrit visite de Coutances 1742. Desquelles marques ou empreintes ils nous ont demandé l'acte de la représentation et de ce qu'ils obéissent présentement les apposer sur le présent registre conformément aux règlements ci-dessus dont du tout nous leur avons accordé acte ainsi que la cassation de l'ancienne marque présentement faite ce qu'ils ont signé avec nous. »

L'industrie textile induisait naturellement d'autres métiers tels que les teinturiers très anciennement implantés à Coutances notamment dans le quartier du pont de Souilles où se rejoignaient trois rivières. L'intendant Foucauld, en 1700¹¹, nous dit que les eaux du ruisseau qui y passe « sont merveilleuses pour bien teindre en écarlate. » Il y avait aussi dans ce quartier des moulins foulons.

En 1770, nous dit Léopold Quenault¹², on fabriquait encore des coutils, des toiles et une espèce d'étoffe de laine appelée droguet, une fabrique de coton filé à l'hôpital général et une de dentelles rue des Cohues (écoles des petites filles pauvres de la paroisse St Pierre)

¹¹ L'intendance de Caen en 1700, édition critique des mémoires « pour l'instruction du duc de Bourgogne » par Pierre Gouhier CTHS 1998.

¹² Léopold Quenault, recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, 1862.

On trouvait aussi une manufacture de parchemin au Pont de Soulles. En effet, il y avait aussi une petite industrie du cuir, dont les premiers statuts de la corporation des tanneurs, corroyeurs, parcheminiers remontent au début du 17^e siècle, mais l'industrie est sûrement plus ancienne. En 1790¹³, il y a 12 ateliers de tannerie quartier du Pont de Soulles qui servent pour la tannerie, la mégisserie et la parcheminerie.

Les marchés¹⁴

Une grande foire existait à l'époque, la foire aux Reliques. Elle se tenait sur la place extramuros qui allait de la rue Du Pilory (porte St Pierre, puis St Jean à l'angle de la rue G Herbert) jusqu'à la rue de la mission, en gros devant le lycée actuel.

Au nord et au sud de l'église St Pierre se tenait son cimetière mais dessus s'étaient installés des logettes et autres boutiques qui finirent par former une rue (la rue de la Filanderie) au sud de l'église se tenait le marché aux chevaux, à son chevet le marché au blé.

Coutances avait ses halles, où étaient les étals des métiers de la ville : bouchers, boulangers, chandeliers, beurriers, grainiers, poissonniers, merciers, tanneurs, cordonniers, parcheminiers, mégissiers.

Les toiliers ou marchands de toiles avaient leur halle place du marché à la toile (aujourd'hui rue d'Harcourt) elle datait d'avant 1608 mais elle périclita à la fin du 17^e siècle. En dessous vers l'ouest se trouvait la place du marché au bois, au charbon à la paille au foin etc.

Avec la fin du marché à la toile, cette place devient au 18^e siècle la place du marché à la chaux. Puis le marché s'étendit vers les Capucins avec les pommes, les bois ouvrés ou non, la dinanderie, la quincaillerie etc.

Les volailles, le gibier, les œufs et les petits porcs se vendaient dans l'ancien cimetière ou petite place Notre-Dame, devant le grand portail de la cathédrale.

Les autres denrées se vendaient un peu partout. Bref l'encombrement des rues était maximal, car la ville était encore une ville médiévale avec des rues étroites et tortueuses sans dégagements, rues pour la plupart non pavées donc très sales comme on l'a vu.

En 1773, une assemblée des bourgeois demande de « *créer des places pour les marchés et les foires. Les marchés, disait-on se tiennent la plupart dans des rues étroites qu'il faudrait élargir* ». De plus l'importance croissante des transports de la tanguerie venant du Pont de la Roque, dans de lourds charrois causait de graves inconvénients. Par exemple la Basse rue est si étroite qu'il est impossible à un cheval chargé de fagots se rendant au marché au bois, place du marché à la chaux de croiser une voiture chargée de tanguerie. Ainsi, on décida en 1782, de construire une route passant sous Coutances pour désengorger le trafic routier. L'ingénieur chargé des travaux nous rappelle en 1794¹⁵ les origines de cette transformation urbaine, la seule au 18^e siècle. : « *La difficulté de la traverse de la ville de Coutances, dont l'origine est à l'embranchement des routes de Rouen à Granville par Saint-Lô et de Cherbourg à Saint-Malo, par Carentan et Granville. La grande fréquentation de ladite traverse pour le commerce intérieur, pour les convois militaires et surtout pour les voitures multipliées qui vont au Pont de*

¹³ Registre des propriétés foncières 1790.

¹⁴ Voir Georges Mortain, opus cite p 36

¹⁵ Sous-série 1O, route de l'Ouest.

la Roque, chargées de tanguer l'un des engrais auquel on doit la fertilité des départements de la Manche et du Calvados, ce sable de mer étant répandu par la nature à divers havres ou baies ou transporté à divers points dont on ne peut trop faciliter les accès. Les accidents multipliés occasionnés par la raideur des pentes et le peu de largeur des rues ; la difficulté d'entretenir en bon état le pavé dans des rues de 10, 12 à 18 pieds au plus de largeur¹⁶, avec des pentes de 6 à 9 pouces par toise, donnèrent lieu à des réclamations fondées qui furent prises en considération, tellement qu'en 1780, il fut décidé que pour parer à ces inconvénients il serait fait une route à l'ouest de la ville ; les projets furent fait en 1781 et 1782 et après plusieurs visites de l'ingénieur en chef, de l'inspecteur général et du directeur des ponts et chaussées et ordonnés par le conseil au commencement de l'année 1783. La longueur totale de la- dite route depuis son origine à l'embranchement des routes de Saint-Lô et Carentan jusqu'à son extrémité à l'entrée de la rue du Pont de Souilles est à peu près d'une demie lieue ou 1000 toises. Elle fut ouverte en 1785 sur à peu près les $\frac{3}{4}$ de la longueur. » La route ne fut terminée qu'en 1810.

Coutances, nœud routier, centre de commerce, attirait de nombreux marchands et voyageurs. Ils se trouvaient donc en ville un certain nombre d'auberges.

Les auberges de Coutances au 18^e siècle

Coutances compte environ 7000 habitats au milieu du 18^e siècle. Capitale du Cotentin, siège du bailliage présidial et de nombreuses autres juridictions. Elle est un centre de commerce et d'artisanat. Elle a une industrie qui fut florissante au 16^e et 17^e siècle celle de la toile. Malheureusement industrie en déclin au 18^e siècle. La ville est également située au carrefour de deux routes royales (Paris Caen, Bayeux St-Lô) et (Cherbourg, Granville la Bretagne). Ses foires et ses marchés attirent une nombreuse population. D'où le nombre important de ses auberges. Ce terme d'auberge date du 18^e siècle et désigne ce qu'on appelait autrefois des hôtelleries. Ces maisons se distinguent des autres car elles possèdent des écuries et souvent un étage de plus.

Grâce au travail de Mme Daireaux dans un article de la *revue de la Manche*¹⁷, nous pouvons énumérer quelques-unes de ces auberges :

A l'entrée de la ville, en venant du nord, on trouvait l'auberge du Lion Vert qui se situait au carrefour des rues d'Égypte (route de Lessay) Fontaine Jouan (routes de St-Lô et Carentan) et rue St Nicolas (à peu près au niveau de l'ancienne perception), elle existait déjà au 16^e siècle puisque Gilles de Gouberville en parle. En 1790 elle est décrite comme ayant une cuisine, une salle, un cabinet, cinq chambres, une cave, une cour, un puits et trois écuries. En remontant la rue St Nicolas on trouve l'hôtel d'Angleterre fondé en 1786 puis L'image St Jean ou le Petit St Jean qui se situait au carrefour de la future rue Tourville à l'est par conséquent en face du collège, puis en face de l'église St Nicolas l'auberge du Dauphin dont les bâtiments existent encore aujourd'hui au fond d'une cour. Puis de l'autre côté de la cathédrale autour des lieux de marché on trouve dans ce qui est aujourd'hui la rue Maréchal Foch à l'embranchement de la rue des Halles, l'auberge de l'Aigle d'Or. Cette auberge a été achetée par l'évêque de Coutances au début du 18^e siècle, en 1786, le bâtiment est le siège de la maréchaussée. Puis à l'entrée de la rue St Pierre on trouve l'auberge du Grand Coq, célèbre pour y avoir vu passer le roi François 1^{er}. En 1790, elle est décrite ainsi : elle comprend une cuisine, une salle, un cellier, sept chambres, quatre cabinets, des écuries, une cour, un puits, un petit jardin de deux perches et

¹⁶ De 3 m à 5.40 m.

¹⁷ Christiane Daireaux, l'hôtellerie coutançaise sous l'Ancien Régime, revue de la Manche tome 36 fasc 141 janvier 1994, p 17-31.

demie. A l'autre extrémité de la ville le faubourg du Pont de Soules abrite aussi de nombreuses auberges dont celle du cheval Blanc ou de la Croix blanche.

Les différentes juridictions

Coutances sous l'Ancien-Régime est une ville de magistrats.

Coutances était le chef-lieu du bailliage du Cotentin et à ce titre elle regroupait un certain nombre de sièges de tribunaux et d'administrations. Le premier d'entre eux était le siège du **bailliage-présidial**, siège supérieur de la justice, ce tribunal jugeait en appel, sorte de tribunal de grande instance. Le siège présidial a été créé en 1552, échelon entre le bailliage et le parlement de Rouen. Il est installé à Coutances depuis 1580. A lui seul il regroupait plus d'une centaine d'officiers. Il se composait de 3 chambres présidées chacune par un lieutenant général : une chambre pour le civil, une chambre pour le criminel, une chambre pour la police urbaine. Le lieutenant général de police, créé en 1699 à la place des anciens sénéchaux, s'occupait de la police, de la voirie, de l'hygiène publique, des corporations etc.

D'autres tribunaux siègent à Coutances regroupant eux aussi un certain nombre d'officiers (procureurs, avocats, greffiers, huissiers etc.) en tout plus de 150 titulaires d'un office. L'office est une dignité, une fonction. Toutes les charges, notamment de la justice sont des offices vénables, que l'on peut acheter, vendre ou louer.

Ainsi nous trouvons à Coutances le siège de **l'élection**, la juridiction qui s'occupe du contentieux des impôts (taille et impôts indirects) ; du **tribunal du quart-bouillon** (impôt sur le sel) ; du **bureau des traites** (douanes) ; de **l'amirauté** qui juge les litiges relatifs au droit maritime ; de **l'officialité** qui est le tribunal ecclésiastique (juge uniquement le clergé) ; de **la vicomté**, premier niveau judiciaire, supprimée en 1749 et rattachée au présidial ; de **la maréchaussée** créée en 1720 (ancêtre de la gendarmerie)

La plupart des juridictions se trouvaient rue du Siège (aujourd'hui rue Georges Clemenceau) le présidial s'y installa en 1649, à côté de la prison (qui se trouvait sur la Grande Rue, puis un peu plus loin se trouvait la vicomté qui deviendra le premier hôtel de ville en 1750, en face il y avait le siège de l'élection.

Tous ces officiers, roturiers ou nobles, avaient fait construire des hôtels particuliers rue des Cohue (rue Quesnel-Morinière) notamment, rue proche de la rue du Siège. Son nom de Cohues, viendrait de cohue qui signifiait tribunal.

L'administration municipale

La ville de Coutances était en franche bourgeoisie, ses habitants étaient des bourgeois c'est-à-dire des citadins ayant des privilèges. La franche-bourgeoisie de Coutances est très ancienne et a été confirmée par la coutume de Normandie.

La bourgeoisie comprenait l'agglomération, c'est-à-dire la ville délimitée par les ruisseaux et rivière. La Soulle au sud, le Guerny et le ruisseau des Tanneries à l'Est, le Bulsard à l'ouest. Au-delà on était dans les villages de St Nicolas ou de St Pierre.

Ses bourgeois avaient le « droit d'hôtel de ville » c'est-à-dire qu'ils élisaient des échevins pour les représenter. L'échevinat était une administration réduite à quelques membres (4 ou 5),

composée de bourgeois, présidé par un officier de justice qui prenait parfois le titre de maire. Cette fonction était le plus souvent exercé par le lieutenant général du siège présidial avant que Louis XIV n'en face un office vénal en 1692. Maire et échevins formaient avec le procureur du roi et le secrétaire greffier le « corps de ville ». Le maire, premier des échevins présidait le corps de ville, s'était sa seule fonction. Les bourgeois et principaux habitants (ecclésiastiques, nobles privilégiés et non privilégiés) se réunissaient pour débattre des choses importantes concernant la ville, c'est-à-dire l'impôt, la milice bourgeoise et le logement des gens de guerre. Les bourgeois où prédominent les marchands, sont représentés suivant les corporations qui sont représentées par deux de leurs membres. Ils élisent les échevins pour 3 ans.

Le premier maire fut **Jean de Mons**, qui était déjà lieutenant général au siège du bailliage présidial. Il obtient du roi le 25 février 1693, les lettres de provision qui le mettaient en possession de l'office de « conseiller du roi, maire de la ville de Coutances ».

En 1727, il est remplacé par Jean-Baptiste Guillot sieur de Villemont.

En 1732, Antoine Lecomte, sieur de Varocq.

En 1735, M Le Boscain des Vallées

En 1746-1748 vacance de la fonction de maire.

En 1748, à nouveau Jean-Baptiste Guillot sieur de Villemont. Il décède en 1751.

En 1753, Guillaume Denis Lemaistre d'Annoville (+1757)

La charge de maire est rachetée par la ville.

1757-1760, vacance

1760 Nicolas Bichue de Tombelaine

1763, M Michel D'Annoville

1765, M de la Morinière-Christy

En 1766, un édit du roi décide que dans les villes de plus de 4500 habitants, le corps de ville sera composé d'un maire nommé par le roi pour 3 ans, de 4 échevins élus pour 2 ans, de 6 conseillers de ville pour 6 ans, d'un syndic receveur et d'un secrétaire greffier.

En 1770 M Levallois est désigné maire.

1773 à nouveau M Bichue de Tombelaine. (+1783)

Vacance de 1783 à 1787

1787, nomination de M Frémin de Beaumont jusqu'en 1790.

Tout au long du 18^e siècle la charge de maire fut tantôt charge vénal, charge élective et pour finir nomination par le roi.

La vénalité des offices de maire, décrétée en août 1692, dura d'abord jusqu'à l'édit de juillet 1724, supprimée alors elle fut rétablie par l'édit de novembre 1733. C'est en 1757, après la mort du maire Lemaistre d'Annville, que la ville décida de racheter sa charge. Cette décision, si elle devait leur occasionner des frais importants, avait l'avantage de permettre à ses représentants d'avoir à leur tête un homme de leur choix.

Le premier hôtel de ville.

La municipalité de Coutances n'a eu son hôtel de ville, c'est-à-dire son propre lieu de réunion qu'en 1750. Auparavant les réunions se faisaient dans la salle d'audience du présidial.

Un édit de 1749 avait supprimé la juridiction des vicomtés dans les villes où, comme à Coutances, il y avait des sièges de bailliage et de sénéchaussée. La municipalité n'ayant pas « d'hôtel de ville » en profita pour demander au duc de Penthièvre, engagiste des domaines royaux du Cotentin, la concession de l'immeuble vacant. L'acte notarié fut passé le 17 février 1751. Ce premier hôtel de ville, jusqu'en 1792, était situé rue du siège à l'ouest du siège présidial au sud de l'hôtel de Cussy.

Les impôts

La dîme sur les présents agricoles et industriels payée au clergé.

L'impôt sur le sel : Coutances est pays de Quart-Bouillon c'est-à-dire que les habitants recevaient directement leur sel des salines et c'est les propriétaires des salines qui payaient un quart du prix du sel.

La taille était acquittée au moyen d'un impôt indirect appelé le tarif. Coutances était donc une ville dite « tarifiée ». Il était perçu à l'entrée et à la sortie de certaines marchandises à la façon des octrois mais tout le profit était pour le roi alors que les octrois étaient pour la ville. A Coutances il n'y avait pas d'octroi.

Les riches bourgeois avaient une préférence pour le tarif qui grevait les marchandises plutôt que leurs revenus personnels.

La taille fut perçue à Coutances par capitation jusqu'en 1660. En étaient exempts les ecclésiastiques, les nobles, les militaires, les officiers de justice et de finances. Les habitants avaient demandé le tarif au roi en lui représentant que la ville comprenait plus de 300 ecclésiastiques et qu'abstraction faite des autres exemptés dont beaucoup devaient leur privilège à l'achat de leurs offices, il ne restait à la ville « que de simples et pauvres gens de métiers, comme artisans et manœuvres, réduits à la dernière misère ».

Le tarif fut accordé à la ville par arrêt du conseil du 21 juillet 1660.

Ce tarif eut pour conséquence de ruiner l'industrie textile en éloignant les petits fabricants (la majorité) et ruinant le marché des toiles de Coutances qui se transféra à la campagne pour échapper aux taxes.

Le tarif s'appliquait sur toute la banlieue de Coutances c'est-à-dire à environ une lieue autour de la cathédrale soit 2400 toises¹⁸ ou 4.7 km. Dans cette banlieue il était interdit de vendre et d'entreposer des marchandises, elles devaient s'acquitter du tarif et être vendues en bourgeoisie c'est-à-dire sur les marchés et halles de la ville.

Les droits du tarif étaient perçus par un particulier après adjudication pour une durée de 6 ans.

Les droits perçus sur chaque marchandise sont décrits dans ce que l'on appelle « la pancarte » qui décrit marchandise par marchandise les sommes à percevoir par exemple 20 sols par tonneau de cidre, 6 deniers par aulne de toiles, basins, coutils etc.

La pancarte a été révisée en 1765, et les discussions de l'assemblée générale des bourgeois qui ont eu lieu pour l'établissement de la nouvelle pancarte permet de cerner quelques évolutions dans l'économie des marchandises vendues à Coutances et la consommation des habitants : l'arrivée du coton dans la fabrication des tissus en a rendu certains obsolètes.

L'ustensile (le logement des gens de guerre)

L'impôt de l'ustensile consistait à pourvoir en mobilier nécessaire les locaux servant au logement des troupes sédentaires et des troupes de passages. Coutances accueillait ainsi un ou plusieurs régiments par an.

Ces troupes devaient loger chez l'habitant, mais en réalité la ville louait des maisons pour en faire des casernes, mais les habitants étaient quand même obligés de fournir les ustensiles c'est-à-dire les draps, les lits, la vaisselle etc. A chaque passage de troupes il fallait réparer les maisons et fournir à nouveau le matériel.

Les ecclésiastiques, les nobles et les privilégiés étaient exempts de l'ustensile. Ce n'est qu'extraordinairement « en cas de foule » qu'ils pouvaient y être astreints.

A chaque arrivée de troupes, le maire et les échevins dressent les listes des réparations à faire et du matériel à réquisitionner auprès de la population.

Voici un exemple : en 1746¹⁹, les maisons servant de casernes sont occupées par les 350 hommes du régiment de Polignac, quand un nouveau régiment de 300 hommes et autant de chevaux doit séjourner à Coutances. « Les bourgeois protestent. Ils font valoir que sur le dernier rôle de l'ustensile, qui comprend plus de 900 noms, il y a un nombre considérable d'artisans, incapable de fournir meubles ou logement, que les bourgeois qui complètent cette liste ne possèdent plus en général de lits disponibles, que d'ailleurs peu nombreux sont ceux qui ont une écurie. Or, on ne trouvera d'écuries que chez les ecclésiastiques, les nobles et les privilégiés et c'est le moment ou jamais d'invoquer le cas de « foule » ».

Coutances est une capitale religieuse et administrative, ce sont ses fonctions essentielles au 18^e siècle.

¹⁸ toise = 1.950 m

¹⁹ Délibération du conseil municipal

La capitale religieuse

C'est le siège de l'évêché, capitale du diocèse avec la cathédrale et le palais épiscopal. Elle attire un très grand nombre d'ecclésiastiques et de couvents et on dénombre environ 300 religieux dans la ville. Rien que pour la cathédrale outre l'évêque et les 26 chanoines du chapitre on compte : 1 maître des enfants de chœur, 5 vicaires du grand autel, 46 chapelains, 6 musiciens, 6 enfants de chœur, 1 organiste, 3 coustours prêtres, 1 porte croix du chapitre. Soit environ une centaine de personnes.

Le palais épiscopal et ses écuries sont reconstruits au 18^e siècle. Les deux bâtiments existent toujours.

Les écuries épiscopales furent construites par Léonor II Gouyon de Matignon, évêque de Coutances de 1721 à 1757. C'est une construction à double avancée dont la partie centrale contenait dans une salle voutée en arêtes les écuries. Mais le palais épiscopal, lui, tombait en ruine, se fut son successeur Mgr Lefèvre du Quesnoy (1757-1764) qui reconstruisit le palais de 1758 à 1761. L'évêque avait prévu une simple réparation mais devant la mauvaise qualité de la construction, il fallait reconstruire entièrement le palais. C'est Jacques Basché, ingénieur, qui fit le plan du nouvel édifice en mai 1759. L'adjudication des travaux fut attribuée le 5 octobre 1759 à Vincent LeCanu, entrepreneur de bâtiment à Coutances. La réception des travaux eut lieu en octobre 1760.

La ville de Coutances avait 2 paroisses qui regroupaient une partie agglomérée (la bourgeoisie) et une partie rurale. La ville était coupée en deux d'Est en Ouest par une ligne qui passait à peu près au sud de la cathédrale.

La paroisse St Nicolas

Fondée au 13^e siècle, elle est à la fin du 17^e siècle la première cure du diocèse²⁰ le chapitre cathédrale en est le patron, il nomme à la cure et perçoit les dîmes. Le clergé comprend le curé et 18 prêtres habitués. L'église se trouve en bourgeoisie ainsi que le cimetière et le presbytère.

Il y a 6 fiefs nobles sur son territoire en entiers ou en partie: fief de la Mare, fief de la Porte, fief de la Haye, fief de la Fosserie, fief Carteret, fief Danneret. L'évêché y possède une partie du parc l'évêque, le moulin de Guerny, le moulin de haut ; le chapitre y possède les terres de la Bourrelière, de Beauvais, le moulin de Bas ; les bénédictines la terre de la Martinière et les moulins Angot ; l'hôtel-Dieu 110 vergées de terre dont une partie du bois des Vignettes. La partie rurale est cultivée en froment, orge et autres blés, plants (pommiers) et prairies avec bois (le parc l'évêque et le bois de la Mare) En 1793 le village comptait 1775 habitants.

La paroisse St Pierre

C'est la plus ancienne de la ville. La cure dépend de l'hôtel-dieu et est possédée par un religieux augustin. Les dîmes appartiennent au prébendé théologal de la cathédrale (un chanoine) le clergé se compose du curé et de 18 prêtres habitués.

²⁰L'intendance de Caen en 1700, édition critique des mémoires « pour l'instruction du duc de Bourgogne » par Pierre Gouhier CTHS 1998.

Sur le village il y a 5 fiefs nobles entiers ou en partie : fief de la Soullerie, fief de Clivonnet, fief de la Criquette, fief du Mesnil-St Jean, fief de Carteret. L'évêque y possède le parc l'évêque qui est en majorité sur le territoire de St Pierre, le moulin de Soulle ; le chapitre y possède la ferme de la Dairie ; l'hôtel-Dieu y possède la ferme de la Quibouquière, le séminaire des Eudistes y possède le Manoir du Pont de Soulles.

On y cultive le froment, l'orge et autres blés, pommiers, prairies.

En 1793 le village compte 228 habitants.

Les déplacements des cimetières : Depuis le moyen-âge les cimetières se trouvent autour des églises paroissiales. Pour l'église St Pierre le cimetière est en deux parties : l'un au nord de l'église l'autre au sud car à l'ouest et à l'est passent les rues. Pour St Nicolas le cimetière se trouvait devant la façade et au sud car au nord se trouvait la rue des Tournées. En 1780, ces cimetières sont fermés et déplacés hors les murs c'est-à-dire hors le centre-ville suivant la déclaration du roi du 10 septembre 1776. Le cimetière St Pierre se trouve désormais au bas de la rue du Pilory et est béni le 5 avril 1780. Le cimetière St Nicolas au bas de la rue Fontaine-Jouan et on y accède par une petite rue nommée la rue de l'éternité. Mais les choses ne se firent pas si facilement, surtout pour la paroisse Saint-Nicolas.

En 1778, le général de la paroisse St Nicolas (c'est-à-dire l'assemblée qui gère les affaires de la paroisse) délibère et déclare que le cimetière actuel est insuffisant, et les inhumations causent des problèmes de salubrité de l'air. On décide qu'il faut un nouveau cimetière. Mais on ne se presse pas de faire les démarches pour acquérir un nouveau terrain. Et les voisins du cimetière font une requête au procureur du roi. Le 4 juin 1779, réquisitoire du procureur du roi aux fins d'obliger les paroissiens de St Nicolas de porter leur cimetière hors l'enceinte des habitations conformément à la déclaration du roi. Le 26 août 1779, ordonnance de Mgr l'évêque portant interdiction des cimetières. Le 19 septembre, la paroisse choisit un terrain appartenant aux Jacobins, sur la croute aux moines, qui est loué par bail emphytéotique aux dames Hubert et du Haut Bosq. Mais le curé de St Nicolas qui fait obstruction depuis le début proteste, il ne veut pas abandonner l'ancien cimetière. Le 16 janvier 1780 le général de la paroisse se réunit à nouveau pour choisir un terrain car celui choisi en septembre a été refusé par l'évêque. On choisit alors le jardin à pommiers dont jouit le sieur curé au titre de son bénéfice, rue Fontaine Jouan. L'acte notarié date du 29 février 1780. Mais depuis novembre 1779, il n'y avait plus d'inhumation dans l'ancien cimetière, les défunts étaient enterrés dans le cimetière St Pierre qui n'était pas encore fermé. La première inhumation eut lieu le 4 mars 1780. Pour le cimetière St Pierre le 6 avril 1780.

L'enseignement, le collège

L'enseignement est aussi la grande activité des ecclésiastiques. Coutances est renommé pour son collège. En 1790, il se compose, rue St Nicolas, de plusieurs bâtiments attenants à la maison du chanoine précepteur qui est principal du Collège. Les bâtiments contiennent quatre salles dans lesquelles se tiennent les classes, avec une chapelle dans laquelle se tient la classe de rhétorique. Le restant sert de logement aux professeurs et à des pensionnaires. Ces bâtiments sont accompagnés de deux cours et un jardin, le tout pour trois vergées²¹. En 1499, Jean Hélye, prêtre chapelain de la cathédrale, donna un manoir situé sur la paroisse de St Nicolas avec cour et jardin, pour y établir un lieu d'enseignement. L'organisation du collège fut faite par une

²¹ IP 1, inventaires des biens ecclésiastiques 1790.

ordonnance de 1560 : « *une prébende ou revenu d'icelle serait destinée pour l'entretien d'un précepteur qui sera tenu d'instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire, lequel précepteur sera élu par l'évêque du lieu* ». La direction et l'enseignement du collège furent véritablement placés sous la tutelle directe de l'évêque et du chapitre. La ville possédait aussi un droit de regard sur la nomination et le fonctionnement de l'établissement.

Les écoles

Depuis longtemps, les deux paroisses de Coutances ont fondé des écoles dites « de charité » pour les enfants pauvres. Mais c'est au 18^e siècle, que les écoles auront leur propres locaux et leurs propres enseignants en dehors des prêtres des paroisses.

En 1675, un bourgeois de Coutances avait vendu à Mgr l'Evêque une maison située Cour Vastel, rue Saint-Pierre, pour y fonder une école pour les filles de la paroisse St Pierre. En 1685, c'est au tour d'une école de garçons d'être fondée dans une maison achetée par le curé de St Pierre, maison également située rue St Pierre, mais cet établissement ne produit pas les bienfaits escomptés. C'est pourquoi le 1^{er} octobre 1732²², le chanoine théologal de Coutances, messire Pancrace Dubreuil, donne une somme de 8600 livres aux frères des écoles chrétiennes de la communauté de St Yon de Rouen, « *qui prennent l'obligation de fournir à l'avenir et à perpétuité deux frères de leur communauté pour enseigner et instruire les pauvres jeunes garçons de la ville, faubourgs et villages des paroisses de St Pierre et de St Nicolas, des premiers éléments et principaux devoirs de leur religion, leur apprendre à lire et à écrire, l'orthographe et l'arithmétique, le tout gratuitement et sans aucune rétribution en retour.* »

Cette même année 1732²³, le grand chantre de la cathédrale, Messire Leroux de Neville, lègue une somme de 3000 livres « pour être employée à l'achat d'une maison ou d'une rente pour le profit des écoles de charité de filles de la ville de Coutances pour l'augmentation de l'instruction des enfants. » Les échevins décident d'acheter une maison, sur la proposition faite par Marie Soquet maîtresse de l'école de charité de la paroisse St Nicolas, maison située rue St Maur, près de l'enclos des Jacobins.

En 1740, André Hérout lègue au profit des pauvres de la paroisse St Pierre, un jardin sis rue Tout-Morin à l'angle de la rue des Cohues. Le curé y a fait bâtir une manufacture de dentelles pour occuper les pauvres. En 1771, les bâtiments (la manufacture et une maison) sont convertis en maison d'éducation et de travail pour les pauvres filles de la paroisse Saint- Pierre²⁴.

C'est à ce moment (1771) que l'école de garçons de St Pierre qui était au bas de la rue St Pierre arrive Cour Vastel et que l'école de filles de St Pierre, qui était Cour Vastel, arrive rue Tour-Morin. La classe de l'école de fille²⁵ fait 40 m de long sur 11 m de large. Au pourtour des murs sont des bancs scellés sur des dés en pierre, au milieu sont deux fortes mauvaises tables entourées d'aussi mauvais bancs. Un dortoir au-dessus de la classe.

A la veille de la Révolution, il existait à Coutances une école des garçons pour les deux paroisses située rue St Pierre tenue par les frères des écoles chrétiennes, une école de filles de la paroisse St Pierre rue Tour-Morin et une école de filles de la paroisse St Nicolas située rue St Maur.

²² Rapport de l'archiviste de la Manche, annuaire de la Manche 1873 p71.

²³ Délibération du conseil municipale du 23 mai 1732

²⁴ 4M 12, école de la rue Tour-Morin.

²⁵ Pièces de comptabilité de 1793, description de l'école de filles de la paroisse Saint-Pierre en 1793.

En conclusion, Coutances au 18^e siècle nous apparaît comme une ville resserrée sur elle-même, mal bâtie, aux rues sales, étroites et tortueuses.

La population est dans l'ensemble assez pauvres, durement touchée par la hausse des prix du grain et le déclin de l'industrie textile. La présence de nombreux privilégiés : ecclésiastiques notamment fait peser sur la bourgeoisie marchande et de robe le poids de l'impôt. La ville s'émancipe du pouvoir royal à travers sa municipalité et son maire maintenant office indépendant du lieutenant général du présidial.

Coutances reste une ville ecclésiastique et administrative où l'industrie, les marchands et les artisans se contentent de satisfaire aux besoins locaux.